

le 15 octobre 2012

Mikaël HARDY  
La Fosse  
35140 VENDEL  
Tél : 06 15 32 27 11

à Monsieur le Président  
SAFER BRETAGNE

Objet: candidature à la ferme de l'Ori, Javené-35

Monsieur le président,

Suite au comité directeur du 9 octobre dernier, on m'a indiqué l'avis défavorable de ma candidature sur la ferme de l'Ori, malgré le courrier en date du 4 octobre pour vous apporter les éléments propres à défendre ma candidature.

Aussi, je vous prie d'accepter mon insistance et je vous propose par ce courrier, un certain nombre d'éléments techniques pour préciser mon projet :

Mon installation à la ferme de l'Ori en commune de Javené, s'installe dans une **démarche de continuité d'un projet** que j'ai pris à cœur de monter en 2009 sur la commune de Vendel (proche de Javené). Projet que j'ai arrêté à contre cœur mais que je souhaite poursuivre sur un autre site. Le site de Javené apparaît comme très judicieux pour pouvoir respecter mes engagements JA en lien avec l'administration public (Maintien du prêt et de la DJA que je ne pourrais plus rembourser si ce projet n'aboutit pas).

Mon installation à la ferme de l'Ori s'inscrit pleinement dans la continuité de l'exploitante actuelle, madame Bazin. En effet, si ma candidature n'est pas retenue, **le corps de ferme sera démantelé** et le bâti (qui reste viable et très compatible à un projet comme le mien) **perdrait toute sa valeur et son intérêt à vocation agricole**. Je suis, comme vous, très attaché au maintien des terres autour d'une exploitation. La participation de la Foncière Terre de Liens garantie qu'après mon départ en retraite, **le bâti et les terres conserveront leur vocation agricole**. Mon ambition est bien d'habiter avec mes enfants à la ferme de l'Ori et d'y vivre en développant mon projet de ré-installation.

Mon installation à la ferme de l'Ori, je souhaite la vivre en famille. Afin de conforter mon rapprochement avec mes deux enfants (séparation avec la maman pendant le précédent projet), je me devais de **retrouver un site d'exploitation dans le pays de Fougères et dans la sérénité**. La ferme de l'Ori à Javené est la chance de rebondir pour moi et mes enfants.

Mon installation à la ferme de l'Ori, peut se construire de manière progressive : je peux très bien débuter en exploitant 3 hectares les premières années (accords passés avec Mme Bazin pour me laisser les terres appartenant à la famille Froc - propriétaires du bâti), acheter du fourrage sur pied pendant les 5 années restantes à Mme Bazin avant son départ en retraite et **développer progressivement mon activité. Le chiffre économique du projet le permet. C'est d'ailleurs l'intérêt d'un projet dit "atypique et innovant" qui s'appuie sur la diversification d'activités** : maraîchage, verger et transformation de fruits, apiculture, puis développement progressive de l'atelier animal (veaux de lait et transformation de produits laitiers. C'est de plus un intérêt

économique qui me permet d'avancer progressivement dans les investissements et de garantir la viabilité économique. Je vous rappelle enfin que mon installation à la ferme de l'Ori se déroule avec la participation de la Foncière Terre de Liens, qui m'autorise un investissement sécurisé dans mon projet.

Mon installation à la ferme de l'Ori, **s'appuie sur une pratique de l'Agriculture Biologique**. Les démarches de conversion des terres peuvent se faire progressivement. La labélisation AB pourra se faire plus tard, après la conversion des terres. Cela ne remet aucunement en question la distribution du produit de mon exploitation. En effet, la commercialisation sous forme de "**Vente directe à la ferme**" n'oblige pas la mention AB. **Ce système de commercialisation s'appuie sur un échange et une confiance entre le producteur et le consommateur**. La pratique de l'Agriculture Biologique sur les terres de la ferme de l'Ori a toute son importance dans la préservation du bassin versant du Couesnon (alimentation en eau potable de la ville de Rennes). un affluent du Couesnon traverse les terres de cette exploitation.

Mon installation à la ferme de l'Ori, s'inscrit dans une démarche locale où je suis acteur : mon projet passé **m'a permis d'expérimenter un projet "atypique et innovant" et d'en prouver la viabilité**. Sur la commune de Javené, je retrouve la proximité d'une **clientèle avec qui j'ai déjà travaillé (réseau de 80 familles)**. Une démarche globale de filières courtes est en plein essor dans le pays de Fougères et est soutenue par de nombreux organismes et services administratifs. Ceux-ci soutiennent mon projet.

Mon installation à la ferme de l'Ori se fait dans le cadre d'une **démarche collective et citoyenne**: le partenariat avec les organismes Agrobio35, Terre de Liens, CIVAM, Accueil paysan, Chambre de l'agriculture, conforte une démarche de qualité et un appui technique. Ce partenariat participe à la dynamique du territoire et à l'implication du citoyen dans le monde rural.

Enfin, j'ai aspiré à ce que ce projet d'installation à la ferme de l'Ori soit monté en collaboration avec les services SAFER Ille-et-Vilaine, l'Odasea, le dispositif du portage foncier du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, la famille Froc (propriétaires du bâtis et de 3ha) et l'association Terre de liens.

Aussi j'espère vous avoir apporté les éléments suffisants pour appréhender les enjeux majeurs de mon projet et que celui-ci recevra votre concours. Je reste, ainsi que les organismes qui soutiennent mon projet, à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Vous remerciant de l'attention portée à ces éléments quant à mon projet de ré-installation, je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Mikaël HARDY